

La route vers l'UNGASS de 2016 : Les demandes de l'IDPC sur le processus et les politiques



Introduction

Du 19 au 21 avril 2016, une Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGASS) se tiendra à New York sur le thème des politiques en matière de drogues.^{1,2} L'Assemblée Générale est le plus haut organe représentatif et d'élaboration de politiques des Nations Unies (ONU) et ses rares Sessions Spéciales se centrent sur des sujets pertinents à la demande des Etats membres. L'UNGASS sur les drogues a le potentiel d'être un débat ouvert et réformateur sur le système international de contrôle des drogues – mais beaucoup de travail reste à accomplir pour assurer sa réussite.

Le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC) est un réseau mondial de plus de 130 organisations de la société civile travaillant ensemble afin de promouvoir un débat objectif et ouvert sur les politiques nationales et internationales en matière de drogues.³ Ce document souligne les cinq « demandes » principales que les membres du

Consortium chercheront à promouvoir d'ici 2016. Ces « demandes » ont été développées par le biais de consultations avec les membres et partenaires de l'IDPC, et chacune d'entre elles sera l'objet de documents plus détaillés dans les mois prochains:

Demande 1: Assurer un débat ouvert et inclusif

Demande 2: Redéfinir les objectifs des politiques en matière de drogues

Demande 3: Soutenir l'expérimentation et l'innovation politiques

Demande 4: Mettre un terme à la pénalisation des populations les plus touchées

Demande 5: S'engager à une approche de réduction des risques

DEMANDE 1: Assurer un débat ouvert et inclusif

L'UNGASS sur les drogues est une opportunité importante pour une évaluation correcte et honnête des succès et des échecs des politiques mondiales en matière de drogues qui ont été mises en œuvre durant les 50 dernières années. Ce dialogue est plus que nécessaire ; c'est pourquoi les Présidents colombien, guatémaltèque et mexicain ont appelé à ce que l'UNGASS se tienne en 2016 (au lieu de 2019, date à laquelle elle avait été fixée à l'origine).⁴ Elle doit permettre un débat ouvert qui puisse inclure toutes les agences de l'ONU, des scientifiques et des chercheurs, la société civile et les populations les plus touchées par les politiques en matière de drogues (c'est-à-dire les usagers de drogues et les paysans pratiquant une agriculture de subsistance en cultivant des plantes liées aux drogues). Mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de drogues est une tâche importante et urgente qui requiert courage politique et leadership pour assurer un débat honnête, inclusif et ouvert.

En premier lieu, certains mécanismes procéduraux doivent être inclus de manière à assurer la pleine participation de la société civile. Un Groupe de Travail de la Société Civile (CSTF) a été établi et a commencé à travailler de manière à assurer une participation de la société civile qui soit élargie, diverse et géographiquement représentative, et qui accorde aux représentants des communautés les plus touchées la prééminence qui leur est due. Toutefois, il ne sera pas en mesure de jouer un tel rôle sans un financement adéquat lui permettant d'atteindre les groupes du monde entier qui ne peuvent actuellement pas faire entendre leur voix, pour tenir des réunions, et enfin pour rassembler le matériel nécessaire aux Etats membres dans les mois précédant l'UNGASS. Des demandes aux bailleurs de fonds ont été envoyées, et nous exhortons les Etats membres à contribuer à ce travail important. En particulier, le CSTF prévoit:

- Des consultations régionales avec la société civile au sujet des priorités de l'UNGASS
- Une audition interactive entre la société civile et les Etats membres au moins trois mois avant l'UNGASS.
- L'identification d'intervenants et de participants de la société civile aux séances

plénières, aux tables rondes et aux groupes de travail de l'UNGASS sur la base d'un processus de sélection transparent et pour assurer une représentation des communautés sous-représentées, plus particulièrement les groupes les touchés.

Le Président de l'Assemblée Générale doit pleinement reconnaître et soutenir le mandat du CSTF et s'assurer de la participation des observateurs de la société civile à l'UNGASS, qu'ils soient ou non accrédités par l'ECOSOC.

En second lieu, l'UNGASS ne doit pas se limiter à simplement réaffirmer les documents antérieurs ou à n'être qu'une étape vers la prochaine réunion de 2019. Au vu de l'importance des enjeux, l'UNGASS doit être conçue comme un moment spécifique lors duquel de nouveaux accords potentiels pourront être conclus, de manière à refléter les changements rapides quant aux défis associés aux politiques en matière de drogues. Les objectifs existants (« éliminer ou réduire sensiblement et de façon mesurable » la culture de pavot, de coca et de cannabis, la demande en drogues et les risques qui y sont liés, le trafic de substances psychotropes et de précurseurs, ainsi que le blanchiment d'argent lié à la drogue)⁵ sont impossibles et inappropriés. Il est donc inacceptable de simplement réaffirmer ces objectifs, ce qui, de plus, ne refléterait ni la réalité contemporaine des marchés mondiaux des drogues, ni les politiques alternatives poursuivies activement dans certains pays.

Troisièmement, l'UNGASS devrait se conclure sur la base de résultats solides et reflétant un débat qui, nous l'espérons, sera riche, ouvert et élargi. La proposition de la Résolution 58/8 de la CND qui consiste à produire « un document court, substantiel, concis et portant sur des actions précises et des recommandations opérationnelles »⁶ est la bienvenue, plus particulièrement au vu du fait qu'elle ne prévoit pas seulement « le renforcement de la mise en application de la Déclaration Politique et du Plan d'Action » tel que proposé au départ, mais comprendra désormais « une analyse des réalisations et des obstacles de longue date et émergents » dans le cadre des politiques mondiales en matière de drogues. Les résumés des tables rondes proposées, rédigés par chaque président, devraient transcrire les débats de manière précise et objective et offrir une occasion supplémentaire de documenter les discussions de l'UNGASS pour que les Etats membres aient des paramètres clairs leur permettant d'examiner leurs propres options politiques et de

définir les questions prioritaires qui feront l'objet d'un examen multilatéral supplémentaire de réforme en 2019 et au-delà.

Enfin, un débat ouvert requiert la considération de nombreuses thématiques, comprenant aussi les options pour lesquelles un consensus n'a pour le moment pas été atteint (comme la régulation des marchés de cannabis, la réduction des risques et l'abolition de la peine de mort). Les idées et les thématiques pour l'UNGASS devraient émerger de consultations avec des experts (et incorporer les contributions de scientifiques et du CSTF décrit ci-dessus) qui pourraient ainsi délibérer et émettre des propositions à leurs gouvernements.

DEMANDE 2: Redéfinir les objectifs des politiques en matière de drogues

Le slogan de l'UNGASS sur les drogues de 1998 était le suivant : « Un monde sans drogues – Nous pouvons le faire ». ⁷ De même, la Déclaration Politique en matière de drogues de 2009 visait à « éliminer ou réduire sensiblement » la production et la demande illicite, les dommages sociaux et sanitaires liés aux drogues, et le blanchiment d'argent lié à la drogue. ⁸ Nous avons visiblement échoué à atteindre ces objectifs. L'UNGASS doit au contraire analyser comment le régime international de contrôle des drogues peut contribuer aux objectifs plus larges de l'ONU, tels que la santé publique, la sécurité des personnes, le développement socio-économique, et les droits humains.

Les gouvernements devraient utiliser l'opportunité offerte par l'UNGASS pour questionner, évaluer et redéfinir les objectifs du système de contrôle des drogues. L'UNGASS se doit de résoudre l'échec du système de contrôle des drogues et d'assurer un accès adéquat aux substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques – une obligation centrale au sein des conventions de l'ONU sur la drogue qui a cependant été laissée de côté pour privilégier des mesures de contrôle strictes et restrictives. Les Etats membres doivent donner la priorité à l'accès aux médicaments essentiels contrôlés et à l'établissement de délais précis pour la mise en œuvre d'une couverture universelle. Les Etats donateurs à revenus élevés devraient également offrir des financements adéquats pour mettre en place un programme spécifique dirigé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

et développé en partenariat avec l'ONUDC et autres agences pertinentes, dans le but d'élaborer les protocoles nécessaires pour garantir une distribution juste, abordable et fondée sur des données tangibles dans les Etats au sein desquels l'accès est inadéquat.

« Mettre la priorité sur la santé et la sécurité communautaire requiert une réorientation fondamentale des priorités politiques et des ressources, s'éloignant d'une application punitive de la loi qui a échoué et s'inscrivant dans des interventions socio-sanitaires dont l'efficacité a été prouvée »

Commission Mondiale sur la Politique des Drogues, 2014

Les gouvernements peuvent aussi approfondir ces discussions en appelant à la mise en place d'objectifs plus pertinents et d'indicateurs mesurables pour le futur. Ces derniers devraient s'éloigner des « mesures de processus » telles que les statistiques sur l'éradication de cultures, les taux d'arrestation, de saisies de drogues et d'incarcération. Les nouveaux indicateurs se centreront au contraire sur l'impact des politiques sur la santé, la sécurité et le développement, par exemple :

- **Santé publique, réduction des risques et bien-être** : Réduire les décès liés aux drogues, tels que les décès par overdose, une couverture et une qualité accrue des services de réduction des risques et de traitement, la réduction de l'incidence du VIH, des hépatites et de la tuberculose.
- **Médicaments essentiels** : Augmenter la disponibilité des substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques (en particulier pour soulager la douleur et pour les soins palliatifs) dans les pays à faibles et moyens revenus.
- **Sécurité humaine** : Améliorer la sécurité des citoyens et réduire la violence, la corruption et la criminalité résultant autant du marché illicite des drogues, que de réponses politiques contre-productives.
- **Développement** : Améliorer les indicateurs socio-économiques dans les zones de production de drogues, augmenter l'ampleur des programmes de développement équitables et écologiquement durables, et assurer des avancées dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable qui seront lancés en 2015.⁹

- **Droits humains** : Mettre un terme aux violations des droits humains et aux abus à l'encontre des populations touchées, établir des mécanismes robustes et efficaces de surveillance des droits humains pour en assurer le respect par les gouvernements et les organismes chargés du maintien de l'ordre, et assurer l'accès aux services de protection sociale, sanitaire et juridique, tout en permettant un accès adéquat à la justice et à l'aide judiciaire pour les victimes de violations de droits humains.

Pour concrétiser cette vision plus large des problèmes et des réponses politiques en matière de drogue, la participation active de l'ensemble du système onusien à l'UNGASS est essentielle. Les préparations doivent donc inclure des agences onusiennes autres que seules la CND et les agences spécialisées basées à Vienne – elles requièrent la participation concrète de toutes les agences pertinentes de l'ONU et l'Assemblée Générale elle-même.

DEMANDE 3: Soutenir l'expérimentation et l'innovation politiques

L'UNGASS sur les drogues doit reconnaître que de nombreux problèmes sont inhérents aux politiques des drogues actuelles. Elles ont échoué à réduire sensiblement l'ampleur des marchés des drogues et ont conduit à de graves conséquences négatives : des marchés criminels violents ; la stigmatisation et la marginalisation de centaines de millions d'utilisateurs de drogues ; l'incarcération et les arrestations massives ; l'augmentation des dommages sanitaires tels que le VIH, les hépatites et les overdoses ; le gaspillage de ressources publiques ; l'apparition de drogues adultérées plus dangereuses et de nouvelles substances psychoactives ; et des dommages à l'environnement et aux moyens de subsistance des paysans à cause de programmes d'éradication forcée. L'UNGASS doit par conséquent s'efforcer de créer un espace permettant aux pays d'expérimenter de nouvelles approches politiques afin de répondre aux réalités du terrain. La régulation des marchés de cannabis et de coca sont des alternatives politiques prometteuses dont la communauté internationale doit tirer des enseignements.

La rhétorique contemporaine, promue en particulier par l'ONUDC et les Etats-Unis, indique que les conventions en matière de drogues contiennent suffisamment de flexibilité et ne font pas obstacle aux innovations politiques promouvant une approche fondée sur la santé et les droits humains.^{10,11} En effet, la marge de manœuvre permise au sein des traités a permis la mise en œuvre de nombreuses pratiques de réduction des risques et de dépénalisation, malgré les tentatives de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS) et autres de nier leur légitimité.¹² Cette approche présente de nombreux avantages, comme le fait de tolérer une gamme plus large de politiques innovantes en matière de drogues (ex. : la réduction des risques, en particulier les salles de consommation à moindre risque, et le commerce international pour les produits issus de la coca).

« Il est important d'explorer davantage les flexibilités d'interprétation des traités sur les drogues, mais en définitive le régime mondial de contrôle des drogues doit être réformé afin de permettre une régulation légale responsable »

Commission Mondiale sur la Politique des Drogues, 2014

Il existe cependant de claires limitations : cette rhétorique comporte le risque de dissimuler certaines dispositions clairement dépassées et inconsistantes des conventions, de ne pas reconnaître la nécessité de mettre l'accent sur les droits humains, et d'être utilisée pour éviter toute discussion sur une réforme des traités. Elle pourrait finalement porter atteinte au respect plus large du droit international. Un changement est nécessaire : le fait étant que les conventions de l'ONU en matière de drogues, vieilles de 50 ans, doivent être modernisées afin de refléter les réalités d'un marché des drogues mondialisé au XXIème siècle. Les conventions comportent des termes, des dispositions et une philosophie sous-jacente qui ne sont plus adaptées. Le Secrétaire Général Ban Ki-moon a exhorté les Etats membres « à utiliser l'opportunité présentée par l'UNGASS pour « mener un débat large et ouvert qui prenne en considération toutes les options disponibles ».¹³ Il est donc nécessaire que les gouvernements remettent en question les défaillances et les inconsistances des conventions onusiennes, et discutent des options qui sont en marge du cadre des trois conventions de contrôle des drogues.

L'UNGASS doit reconnaître l'ampleur de la marge de manœuvre permise par les conventions et soutenir les gouvernements pour identifier et mettre en œuvre des politiques innovantes conformes aux standards et aux normes des droits humains. Lorsque des politiques innovantes présentent des tensions en termes d'adhésion aux traités (comme dans le cas de la régulation du cannabis pour un usage non-médical), ces défis doivent être discutés ouvertement et honnêtement. Si nécessaire, des accords multilatéraux entre des groupes partageant les mêmes idées pourraient constituer une bonne marche à suivre en reflétant les réalités et les contextes locaux. Le rôle de l'ONUDC et de l'OICS devrait consister à soutenir, contrôler et évaluer de telles innovations de manière objective (ceci nécessitera un changement des fonctions et de l'approche de l'OICS).

Pour soutenir ces processus, un Groupe de Travail d'Experts devrait être commandité avant l'UNGASS pour explorer davantage les questions clés en relation aux conventions onusiennes sur la drogue. Ce Groupe de Travail pourrait analyser les tensions entre ces conventions et les autres traités onusiens (tels que les traités sur les droits humains) et émettre des recommandations sur la manière de les résoudre. En parallèle, les gouvernements devraient aussi offrir un financement adéquat au Comité Expert de l'OMS sur la Dépendance à la Drogue (ECDD), afin que celui-ci puisse analyser scientifiquement les substances contrôlées (nouvelles et anciennes) et s'assurer que toute décision portant sur leur contrôle soient fondées sur des preuves avérées.

DEMANDE 4: Mettre un terme à la pénalisation des populations les plus touchées

La sanction pour un crime doit être proportionnée au crime commis. Actuellement, des millions de personnes continuent à être emprisonnées pour de la possession ou de la consommation de drogues contrôlées. Les sanctions pour des délits mineurs, non violents en matière de drogues ont tendance à être dis proportionnés.¹⁴ Dans de nombreux contextes, les personnes suspectées de délits en rapport aux drogues sont battues, torturées, emprisonnées à perpétuité, ou exécutées. Les petits paysans pratiquant une agriculture de subsistance impliqués dans des cultures liées

aux drogues sont également criminalisés, en dépit du fait qu'ils n'ont pas d'autre option soutenable pour leur subsistance. Il y a longtemps, il a été estimé que cette approche sévère réduirait l'offre et la demande – cela n'a clairement pas eu lieu, et ses conséquences négatives sont de plus en plus claires. L'UNGASS doit appeler à une fin de la criminalisation des consommateurs de drogues et de la possession de drogues destinées à un usage personnel, ainsi que des petits paysans qui pratiquent une culture de subsistance – tout en appelant aussi les gouvernements à mettre fin aux sanctions disproportionnées pour d'autres délits liés aux drogues.

Une politique des drogues fondée sur la santé et les droits humains nécessite que les gouvernements cessent de pénaliser les usagers de drogues et les paysans impliqués dans la culture de plantes liées aux drogues pour survivre. Un tel changement de politique aurait un impact positif sur des millions de personnes dans le monde entier. L'ONUDC et de nombreux gouvernements ont déjà reconnu que de telles politiques, au moins dans le cas des usagers de drogues, sont compatibles avec les conventions sur les drogues.¹⁵ Cependant, l'OMS¹⁶ et le Programme Commun de l'ONU sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)¹⁷ sont allés encore plus loin. A l'UNGASS, les Etats membres doivent promouvoir activement le processus de dépénalisation.

« Pénaliser des personnes pour possession et consommation de drogues est un gaspillage contre-productif. Cette approche accentue les dommages à la santé et stigmatise les populations vulnérables, tout en contribuant à une explosion de la population carcérale. Mettre un terme à la pénalisation est un prérequis à toute politique en matière de drogues centrée véritablement sur la santé ».

Commission Mondiale sur la Politique des Drogues, 2014

Pour tous les autres délits liés aux drogues, les gouvernements doivent s'engager à revoir le cadre de détermination des peines en matière de drogues et s'assurer que les sanctions imposées soient comparables à celles prononcées pour d'autres délits de motivation et d'impact similaires. La peine de mort devrait être abolie pour des

délits en matière de drogues, conformément au droit international relatif aux droits humains.¹⁸ En même temps, il est nécessaire d'accorder plus d'importance aux circonstances atténuantes (telles que les raisons pour lesquelles la personne était impliquée dans le commerce des drogues) dans la détermination des peines, en particulier lorsque la personne est impliquée dans le marché illicite des drogues par coercition, incapacité, vulnérabilité ou pour répondre à des besoins basiques de subsistance.¹⁹

Tous les efforts (lors de l'arrestation, des poursuites judiciaires et de la détermination des peines) doivent être faits pour orienter les personnes faisant face à des problèmes liés à la consommation de drogues vers des services sociaux et sanitaires, en particulier vers des programmes de traitement fondés sur des données scientifiques, au lieu de les pénaliser et de les envoyer en prison. Cependant, un traitement ne devrait jamais être imposé de force à une personne qui n'en a pas besoin ou ne souhaite pas intégrer un tel programme. De même, l'échec d'un traitement ou une rechute ne devraient pas être considérés comme des délits entraînant une sanction. Les gouvernements doivent aussi s'engager à fermer les centres de détention et de réhabilitation forcée pour usagers de drogues et mettre en œuvre des services socio-sanitaires communautaires fondés sur des données scientifiques et les droits humains.²⁰

DEMANDE 5: S'engager à une approche de réductions des risques

L'UNGASS est une opportunité pour redéfinir le système de contrôle des drogues en le recentrant sur les droits humains et la santé. Pour ce faire, les Etats membres devraient soutenir et promouvoir explicitement l'approche de la réduction des risques. Ils devraient s'assurer qu'une portion des financements alloués au maintien de l'ordre (juste 10% des dépenses en matière de maintien de l'ordre d'ici à 2020) soit redirigée vers des politiques de santé publique et de réduction des risques.

La réduction des risques se réfère à un ensemble de politiques, programmes et pratiques dont l'objectif est de réduire les risques associés à l'usage de drogues psychoactives chez des personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas cesser d'en consommer.²¹ Il s'agit d'une réponse à la

consommation de drogues pragmatique, humaine et fondée sur des preuves avérées. La réduction des risques est approuvée par les agences pertinentes de l'ONU, l'Assemblée Générale, le Fond Mondial, PEPFAR, la Fédération Internationale de la Croix Rouge et les Sociétés du Croissant Rouge, et bien d'autres. La réduction des risques est ancrée dans les politiques ou les pratiques d'environ 100 Etats membres, tout en restant un terme hautement politisé et polarisé au sein de la CND – où elle n'a toujours pas été explicitement mentionnée dans les résolutions et documents adoptés jusqu'ici.²² La réduction des risques est la réponse politique la plus efficace qui a été adoptée dans le domaine de la drogue ces 40 dernières années. Il s'agit d'une approche pratique, faisable, efficace, sûre, peu onéreuse et rentable.

Dans le cadre d'une consultation parallèle, Harm Reduction International (HRI)²³ a défini des « demandes » sur la réduction des risques pour 2016, qui sont pleinement soutenues par le réseau de l'IDPC. Ce document a été nommé la « décennie de la réduction des risques », pour contraster avec le mantra d'un « monde sans drogue » qui a prévalu au cours de ces dernières années. Lors de l'UNGASS (et de la Réunion de Haut Niveau sur le VIH/SIDA, elle aussi prévue en 2016), les Etats membres doivent explicitement reconnaître et endosser une approche de réduction des risques.

Malgré les preuves disponibles, les financements pour la réduction des risques et toute autre approche de santé restent bien en-deçà des besoins estimés. L'ONUSIDA a estimé que 2.3 milliards de dollars seront nécessaires en 2015 pour financer la prévention du VIH parmi les usagers de drogues injectables, alors que les dernières estimations montraient que moins de 0.2 milliards de dollars provenant de donateurs internationaux étaient pour le moment disponibles.²⁴ En parallèle, le budget mondial pour le maintien de l'ordre dans le cadre de la drogue dépasse 100 milliards de dollars chaque année.²⁵ Rediriger une petite fraction de ces dépenses – seulement 10 centimes pour chaque dollar dépensé dans les activités de maintien de l'ordre – permettrait de compenser le déficit de couverture géographique et de financement de la réduction des risques. Cela réduira drastiquement les décès liés aux drogues, les infections par le VIH et les autres risques liés aux drogues. Il ne s'agit pas d'un appel à ce que « plus d'argent » soit mis à disposition, mais à ce que les dépenses de fonds publiques soient améliorées et plus efficaces. Cette approche devrait être endossée et promue par les Etats membres lors de l'UNGASS en 2016.²⁶

Endnotes:

1. <http://www.unodc.org/ungass2016/>
2. <http://idpc.net/policy-advocacy/the-un-general-assembly-special-session-on-drugs-ungass-2016>
3. <http://idpc.net/>
4. <http://idpc.net/blog/2013/09/latin-american-leaders-bring-drug-policy-debate-to-the-un>
5. www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984963_E.pdf
6. www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_58/E2015_28_ADVANCE_UNEDITED_VERSION.pdf
7. www.un.org/ga/20special/
8. www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984963_E.pdf
9. <http://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>
10. <http://idpc.net/publications/2014/02/idpc-advocacy-note-undo-s-shifting-position-on-drug-policy-progress-and-challenges>
11. www.youtube.com/watch?v=gtOLegzeEoQ
12. <http://idpc.net/publications/2012/03/un-drug-control-conventions-the-limits-of-latitude>
13. www.un.org/News/Press/docs/2013/sgsm15136.doc.htm
14. <http://idpc.net/publications/2010/12/tni-wola-prison-overload-in-latin-america>
15. <http://idpc.net/publications/2014/02/idpc-advocacy-note-undo-s-shifting-position-on-drug-policy-progress-and-challenges>
16. <http://idpc.net/publications/2014/07/consolidated-guide-lines-on-hiv-prevention-diagnosis-treatment-and-care-for-key-populations>
17. <http://idpc.net/publications/2014/07/the-gap-report>
18. www.ihra.net/files/2010/07/01/DeathPenaltyReport2007.pdf
19. <http://idpc.net/publications/2012/06/drugs-crime-and-punishment-proportionality-of-sentencing-for-drug-offences>
20. www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/JC2310_Joint%20Statement6March12FINAL_en.pdf
21. www.ihra.net/what-is-harm-reduction
22. Au lieu de se référer explicitement à la « réduction des risques », les résolutions récentes de la CND contiennent comme compromis une référence au Guide Technique de l’OMS, l’ONUDD, l’ONUSIDA, qui souligne un « ensemble complet » d’interventions de réduction des risques.
23. www.ihra.net
24. <http://idpc.net/publications/2014/07/the-funding-crisis-for-harm-reduction>
25. www.countthecosts.org/seven-costs/wasting-billions-drug-law-enforcement
26. www.ihra.net/10by20

En savoir plus sur cette note

Du 19 au 21 avril 2016, une Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGASS) se tiendra à New York sur le thème des politiques en matière de drogues. L'UNGASS sur les drogues a le potentiel d'être un débat ouvert et réformateur sur le système international de contrôle des drogues – mais beaucoup de travail reste à accomplir pour assurer sa réussite. Ce document expose les cinq « demandes » principales qui seront mises en avant par les membres de l'IDPC d'ici à 2016.

International Drug Policy Consortium

Fifth Floor, 124-128 City Road,
Londres EC1V 2NJ, Royaume-Uni

Tel: +44 (0)20 7324 2975

Email: contact@idpc.net

Site internet: www.idpc.net

En savoir plus sur l'IDPC

Le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC) est un réseau mondial d'ONG spécialisés dans les questions relatives à la production, au trafic et à la consommation de drogues. L'IDPC promeut un débat ouvert et objectif sur l'efficacité, la direction et le contenu des politiques nationales et internationales relatives à la drogue, et soutient des politiques basées sur des preuves scientifiques solides et cherchant à réduire les dommages liés à la drogue. L'IDPC produit des documents d'information, diffuse les rapports de ses organisations membres et offre des conseils experts aux responsables politiques à travers le monde.

© International Drug Policy Consortium Publication 2015

Report design by Mathew Birch - mathew@mathewbirch.com

Financé, en partie, par:



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS